

FORMATION

« REGLEMENTATION ACCESSIBILITE NIVEAU 2 »

Fiche technique	
Publics concernés	Métallier, Chargé d'affaires, Bureau d'étude et poseur.
Pré-requis	Avoir suivi le module « réglementation accessibilité niveau 1 »
Objectifs	Ce module de formation permet d'acquérir des connaissances sur les règles de l'accessibilité concernant de nombreux ouvrages de métallerie tels que les rampes d'accès, les escaliers, les portes, les fenêtres, ...
Les séquences de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Les fenêtres, volets et stores - Les portails et portillons (cheminement extérieur) - Les portes (entrées de bâtiment, de locaux ou de pièces, ...) - Sols, revêtements et grilles métalliques
Les outils	<ul style="list-style-type: none"> - Cours - Quiz d'autoformation - Evaluation des connaissances - Vidéo Accessibilité - Guide de l'Union des métalliers « Rendre accessible les ouvrages en métallerie »
<p>Tarifs disponibles sur https://bmetalformation.fr/contact Demandez un devis personnalisé pour suivre une formation et passer un CQP : contact@bmetalformation.fr</p>	